



Communiqué de presse

Canicule, sécheresse :

Les agriculteurs d'Eure-et-Loir refusent de faire un « semis administratif »

Les organisations professionnelles agricoles d'Eure-et-Loir* se sont réunies autour de la FDSEA, de JA et de la Chambre d'Agriculture vendredi 3 août 2018. La Direction départementale des territoires (DDT) était également présente.

En effet, les fortes chaleurs font la Une de tous les journaux avec leurs conséquences pour les citoyens, notamment dans les villes. Mais la situation est tout aussi préoccupante pour les agriculteurs, dont l'activité est très dépendante du climat.

La sécheresse et les prévisions météo ne permettent pas d'envisager un travail du sol, ni de réaliser des semis dans de bonnes conditions avant plusieurs jours. Ceci conduit les agriculteurs soit à se mettre dans l'illégalité vis-à-vis des obligations du verdissement, soit à réaliser un semis "administratif" en pure perte. En effet, la période de présence obligatoire pour les intercultures SIE (surfaces d'intérêt écologique) démarrera le 20 août et le ministère de l'Agriculture n'a pour le moment proposé aucune solution, malgré les demandes répétées de la profession. Il en est de même pour les CIPAN (cultures intermédiaires pièges à nitrates).

Alors que le pragmatisme se veut au cœur de l'action du gouvernement, nous avons formulé deux demandes à la DDT :

- Annoncer au plus vite une dérogation à l'implantation des CIPAN et SIE sans préjudice sur le paiement vert. Par ailleurs, les conditions climatiques actuelles démontrent l'absurdité totale d'imposer des dates obligatoires. Dès l'an prochain, il faudra laisser les agriculteurs les choisir en fonction des contraintes du moment ;
- Reconduire l'ATR (avance de trésorerie remboursable), à hauteur de 90% des aides PAC, en raison de la fragilité des situations économiques des exploitations ;

Au-delà de ces demandes, les organisations agricoles ont fait le point après moisson dont un premier bilan peut être dressé :

- Des rendements légèrement inférieurs de l'ordre de 2 à 5 quintaux/ha, à la moyenne. Les coopératives estiment une production de 75 qx/ha en orge d'hiver, 76 qx/ha en blé tendre et 36 qx/ha en colza. Les prix sont en nette amélioration depuis quelques semaines, le blé tendre approchant des 200 €/t ;
- Cependant, elles ont toutes noté une très grande hétérogénéité en fonction des parcelles et de la pluviométrie. Plusieurs secteurs du Nord du département mais aussi une partie du Perche ont particulièrement souffert ;
- Ceci est d'autant plus préoccupant que certaines exploitations sont dans des situations de fragilité qui ne se sont pas résorbées depuis la récolte catastrophique de 2016. De ce fait, les organisations agricoles, se sont toutes engagées à être très vigilantes, à repérer et accompagner au mieux les exploitants qui seraient concernés.

*Etaient présents le 3 août 2018 : FDSEA, JA, Chambre d'Agriculture, AS 28, CER France Alliance Centre, MSA, SCAEL, AXERREAL, Bonneval Beauce et Perche Coopération agricole, Crédit Agricole, Crédit Mutuel.

Chartres, le 3 août 2018

Contacts :

FDSEA : 02 37 33 61 40

JA : 02 37 24 46 54

Chambre d'Agriculture : 02 37 24 45 45